Image not found or type unknown

Mettre en valeur son bien immobilier

Fiche pratique publié le **15/06/2015**, vu **1885 fois**, Auteur : Ferré-Darricau Avocat BORDEAUX

Préparez votre bien, pour mieux le vendre et séduire l'acheteur. Rafraîchissez, nettoyez, décorez, rangez. L'apparence intérieure comme extérieure doivent être soignées. A vos chiffons et pinceaux.

Conseils pratiques pas forcément juridiques mais utiles pour vendre votre bien.

Les magazines vous le disent **il ne faut absolument pas négliger l'état et la décoration du bien immobilier à vendre**. Finis la décoration psychédélique de votre ado, et les centaines de bibelots. L'acquéreur potentiel veut se projeter.

- **Un logement pleinement fonctionnel :** l'électricité comme la plomberie doivent être aux normes et en parfait état de marche. Un accès internet, même si l'information peut paraître dérisoire, apporte un atout supplémentaire.

- **Effectuez les travaux nécessaires** : réparation, rénovation et décoration. Si le bien a vraiment besoin d'être "relooké" sachez vous entourer de professionnels : architectes, décorateurs d'intérieurs et autres artisans sauront vous conseiller et mettre en valeur votre habitation. L'argent investit à ce niveau permettra d'apporter une plus-value notable.

Un peu de droit tout de même :

- N'oubliez pas de prévenir l'acquéreur des défectuosités existantes surtout si elles sont importantes et peu visibles. Vous avez une obligation d'information et risquez une action pour vices cachés .

- Si des travaux sont effectués par des professionnels conservez les factures et les garanties qui suivront le bien, en cas de défectuosités.

- Une décoration et un aménagement dans les **tons neutres** séduiront un large public. **L'objectif est que votre bien plaise aux visiteurs.** Si vous vendez votre habitation pensez à la **dépersonnaliser** en retirant les photos du petits dernier ou de votre dernier voyage .

- **Si vous vendez votre bien immobilier et ses meubles**, évitez de transformer les lieux en vide grenier. Evacuez certains meubles, car des pièces trop garnies peuvent donner une impression de rétrécissement . Si vous le vendez vide, soignez tout particulièrement les peintures et les finitions, en choisissant des couleurs basiques.

?

- Mais Il est parfois utile de **d'ajouter quelques meubles** : un lit dans une chambre, un canapé dans le séjour ou encore une table dans la cuisine. En effet s'il est vrai qu'une pièce

totalement vide donne l’impression d’être plus grande, un léger ameublement permet de visualiser sa destination.

Pas besoin de paniquer, les émissons de télévison, les magazines déco, ou les grands surfaces spécialisée foisonnent d'idée, à moindre prix vous allez faire des merveilles mais restez sobre.

N'oubliez pas que désormais dans le cadre de vos dossiers votre avocat peut se charger de vos transactions immobilières.

Pour tous renseignements contactez

Carol FERRE- DARRICAU

FERRE AVOCATS ASSOCIES

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés